

## NOTICE

SUR

### LE TERRITOIRE DE LA TÊTE-D'OR.

---

Je viens jeter un coup d'œil rétrospectif, sur le bois et la ferme de la Tête-d'Or: la génération qui s'élève n'en aura bientôt plus la moindre idée. Avec le mépris affecté que, dans les hautes régions de notre société, nouvellement enrichie, on professe pour tous les souvenirs locaux d'une date antérieure au temps présent, la mémoire de ce qui existait s'effacera complètement. Elle ne sera conservée que par quelques hommes peu nombreux, qui garderont l'habitude de chercher, dans les occupations de l'esprit, un intérêt inconnu de ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus des considérations matérielles. Nos enfants ne se douteront pas qu'à la place où paradent aujourd'hui de si fringants équipages, on voyait un domaine, renfermant une vaste ferme, nourrissant des troupeaux, et occupant un nombreux personnel. Je vais donc tâcher, pendant que ma mémoire et mes impressions sont encore vivaces, de rappeler l'existence, sur l'emplacement du parc, d'une nature tout à la fois cultivée et sauvage, et qui avait, pour les citadins, l'avantage de leur offrir l'aspect de la vraie campagne, aux portes de la ville.

Avant d'entrer en matière, je me fais un devoir de remercier le président de l'administration des hôpitaux, M. Félix Jacquier, et le secrétaire-général, M. Letellier, qui ont mis à ma disposition, avec un extrême empressement, plusieurs cartons de leurs archives, dans lesquels j'ai puisé une partie de mes renseignements.

## I.

Quelle est l'origine du nom de Tête-d'or, appliqué à ce quartier? Je dois à l'obligeance de M. Letellier l'explication suivante : une très-ancienne tradition veut qu'un trésor ait été caché sur quelque point du terrain en question, et, parmi les pièces qui en faisaient partie, on citait une tête de Christ en or. Cette tradition est encore tellement vivace, qu'une somnambule fut consultée, il y a quelques années, pour indiquer l'emplacement où se trouve le trésor. Elle donna des instructions, à la suite desquelles une autorisation fut demandée et accordée, afin d'opérer des fouilles. On chercha, on dépensa une certaine somme, et l'on ne découvrit rien.

## II.

Le Rhône forme et a toujours formé une des limites du terrain dont j'entreprends l'histoire. Il a été à la fois son plus bel ornement et son plus terrible ennemi. Je vais, à cette occasion, combattre un préjugé, généralement admis à Lyon : on veut que le Rhône, dans des temps reculés, ait coulé le long des balmes Viennoises, et qu'il ne se soit creusé que postérieurement un lit, au bas des balmes bressanes. Cette opinion me paraît physiquement impossible. En effet, le Rhône, baignant la plaine de la Valbonne, sur la rive droite, en avant de Montluel, rencontre tout à coup le promontoire de Jonage, au pied duquel commencent les balmes Viennoises. Cet obstacle le renvoie inévitablement le long des balmes bressanes. Le cap de Neyron repousse à son tour le fleuve sur la rive gauche, et donne par conséquent une largeur considérable à son lit, au milieu duquel s'est formée une île d'une vaste étendue. Un des bras du Rhône continue à couler, le long des collines de droite, qui s'étendent en demi-cercle concave, et qui suivent cependant à peu près la direction générale du fleuve, tandis que la butte de Jonage est presque

perpendiculaire à son cours. Bientôt ce courant est de nouveau amorti par l'escarpement de Crépieux qui, ramenant alors le fleuve sur la rive gauche, a permis au terrain des îles Lambert ou de Vassieux — sur lequel a été élevé le débarcadère de Saint-Clair — de se déposer. De là, la nécessité d'établir la digue du Grand-Camp, pour le garantir contre cette force de réflexion. Le phénomène qui, à Jonage, a rejeté le Rhône sur la rive droite, a lieu un peu plus bas, pour le faire dévier sur la rive gauche. Le courant obéit à une loi naturelle, et il ne peut pas y avoir eu d'exception à Jonage, d'autant plus que cet obstacle vient s'appuyer presque à angle droit, contre la direction du fleuve.

Pendant les temps tertiaires qui ont précédé l'époque actuelle, une immense nappe d'eau s'étendait de la Drôme dans la Côte-d'Or, en recouvrant les environs de Lyon et les balmes Viennoises, dont le sol est formé par une sédimentation mal agrégée de petits cailloux alpins et jurassiques. Si l'on considère la nature du terrain, situé au pied des balmes, on reconnaîtra qu'elle est identique à celles des balmes elles-mêmes. Les cailloux roulés sont de la même grosseur, et leur allure générale frappe par sa ressemblance.

Si le Rhône eut coulé au pied de ces balmes, non seulement on retrouverait l'emplacement de son lit, par l'inspection des galets, mais encore le relief du terrain eut probablement conservé des traces du passage du fleuve. Eh bien, l'observation ne nous fait rien apercevoir. Au contraire, en tirant une perpendiculaire au Rhône, vers le pont Morand, une pente insensible nous amène jusqu'au bas de la balme au-dessus de laquelle est construite l'ancienne église de Villeurbanne, et nous nous trouvons à 11 mètres 50 centimètres au-dessus du fleuve. La hauteur de la balme est de 17 mètres 40. Si l'on songe à l'immense puissance nécessaire pour opérer le déblai des matériaux de la plaine, comprise entre lesdites balmes et le cours du Rhône, on en arrive à demander l'explication d'un pareil phénomène à des causes antérieures aux époques les plus fabuleuses, c'est-à-dire, à l'action diluvienne qui a façonné le relief actuel de notre pays.

L'objection que l'imagination populaire emploie ordinairement

contre les partisans de la continuité du cours du Rhône, dans le même lit, est tirée d'anneaux de fer, scellés dans des pierres de taille, et qui ont été découverts le long des balmes Viennoises. Voici l'explication très-rationnelle que donne de ce fait M. Fournet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon, et que je retrouve parmi les notes recueillies dans ses intéressantes leçons : le diluvium, qui a formé le relief actuel des balmes et du sol sous-adjacent, en entamant des buttes caillouteuses mal agrégées, a déposé, en regard de chaque échancrure, des dépôts constituant de véritables barrages transversaux, que le Rhône eut emporté nécessairement, pour se frayer un passage. Or, ces barrages existent toujours, et l'on rencontre souvent, entre les digues qu'ils ont élevées, des marais formés par le défaut d'écoulement des sources et des eaux de pluies. Les propriétaires de ces marais les peuplent de poissons, y font la pêche, et récoltent les innombrables roseaux qui croissent dans leurs eaux. On est souvent obligé d'employer, pour cette exploitation, des barques que l'on amarre au rivage, par des anneaux scellés dans des pierres de taille. Quelques-uns de ces marais ont pu se dessécher, par mille causes ; les boucles d'attache ont été retrouvées, et de là l'opinion que les anneaux ont servi à fixer les bateaux naviguant sur le fleuve, dont le courant longeait les balmes en question.

Si le fait des anneaux devait être interprété en faveur du passage du Rhône, il indiquerait que les populations de ces contrées étaient déjà très-avancées en civilisation, puisqu'elles savaient travailler les métaux, et qu'elles s'en servaient pour des usages fort vulgaires ; ce qui prouverait que le fer n'était plus une matière précieuse, et que par conséquent l'industrie avait atteint un grand développement. Les anneaux ont donc été fixés à une époque que l'on peut, sans crainte de se tromper, qualifier de très-historique. Au commencement du premier siècle de notre ère, le Rhône occupait son lit d'aujourd'hui, et je prouve cette assertion par les vers que Sénèque le philosophe met dans la bouche de Claude, qui, on le sait, était né à Lyon :

*Vidi duobus imminens fluviis jugum,  
Quod Phæbus ortu semper obverso videt,*

*Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,  
Ararque dubitans, quo subs cursus agat,  
Tacitas quietus alluit ripas vadis.*

ΑΡΟΚΟΛ, VII.

J'ai vu ce mont célèbre, assis sur deux rivières,  
Qui reçoit du soleil les atteintes premières ;  
Dans son immense lit, le Rhône impétueux  
Étend son eau blanchâtre en méandres nombreux ;  
Mais la Saône paisible, en son cours indécise,  
Embellit son rivage, ou bien le fertilise.

Si le Rhône eût creusé son lit, le long des balmes Viennoises, éloignées du pied de la colline qui portait le vieux Lugdunum, Sénèque n'eût pas dit : *Duobus imminens fluviis jugum*. En outre, je ferai remarquer que, sous la domination romaine, un canal, passant sur l'emplacement des Terreaux, unissait le Rhône à la Saône : le fait est tellement acquis à l'archéologie lyonnaise, que je n'ai pas besoin d'en faire le sujet d'une dissertation. Ce canal n'eût pu exister, si le Rhône n'eût pas coulé dans son lit actuel. Voici encore un autre fait qui nous apprend que très-anciennement le Rhône baignait le pied des balmes bressanes : Audessous du village de Crépieux, chacun a pu observer, avant la construction du chemin de fer de Genève, un fragment d'aqueduc souterrain, composé de deux voies, et qui se dirigeait du côté de Lyon. Or, M. Fournet a constaté que la prise d'eau avait lieu dans le Rhône, à la hauteur du promontoire de Neyron. Cet aqueduc, qui arrosait la ville basse, entre les deux rivières, aboutissait dans le quartier des Terreaux, et l'on a retrouvé ses traces, dans la maison Guérin, au coin de la montée du Griffon et de la rue Puits-Gaillot. L'existence des deux galeries parallèles s'explique par la nécessité où l'on se trouvait souvent d'en curer une, pendant que l'autre continuait à fournir de l'eau aux bas quartiers de la ville. Cette construction, datant de l'époque romaine, prouve que le Rhône coulait déjà du côté des balmes bressanes, puisque c'était à leur pied qu'on avait pratiqué cette dérivation.

Les documents historiques et les souvenirs matériels, rappo-

chés du fait de la consommation usuelle du fer, ne permettent pas de rapporter à l'obscurité des temps mythologiques le cataclysme qui aurait détourné le cours du fleuve, pour le rejeter le long des pentes de la Croix-Rousse.

### III.

Il y a quelques années qu'un journal de Lyon publia un projet destiné à débarrasser notre ville du Rhône, et à le transporter au loin, probablement au pied des balmes viennoises. Je ne pense pas que cette idée ait jamais été prise en moindre considération ; mais avec notre amour du progrès — et l'on appelle progrès tout ce qui est nouveau — on ne peut jurer de rien. Je suis persuadé que si le susdit projet était mis en avant, on verrait une immense quantité de niais qui l'acclameraient, et croiraient naïvement faire acte de progrès. Cela est d'autant plus à présumer qu'il s'agirait de faire une affaire, de bâtir des rues dans le vieux lit du Rhône, et de vendre des actions à ce nombreux troupeau de gens crédules, qui jusqu'à présent ont versé leurs capitaux dans des entreprises passablement extravagantes.

Je ne suis pas ingénieur, et je m'expose à traiter des matières en dehors de ma compétence : je ferai cependant remarquer que, dans la mise à exécution du détournement du Rhône, en le prenant à Jonage et en le dirigeant au bas des balmes viennoises, le trajet serait abrégé d'une quantité que l'inspection d'une carte peut faire évaluer à un tiers. Or, les niveaux entre les points de départ et d'arrivée étant nécessairement les mêmes, aussi bien pour l'ancienne que pour la nouvelle voie, il s'en suit que la pente du fleuve serait augmentée d'un tiers, et que sa rapidité prendrait alors une force capable d'entraver toute navigation. En second lieu, le nouveau lit serait beaucoup plus élevé, puisque le sol de la plaine, au pied de la balme qui supporte la vieille église de Villeurbanne, est à 11 m. 50 c. au-dessus du Rhône au pont Morand. Il s'en suivrait que le terrain inférieur excessivement perméable serait continuellement imprégné d'une humidité pernicieuse pour la santé publique. Je sais bien que l'on

peut corriger la rapidité par des écluses, moyen qui entraînerait probablement des dépenses et un entretien considérable ; mais, pour répondre à ma seconde objection, je ne pense pas que l'on propose de garnir de béton le fond et les parois du lit artificiel que l'on aurait creusé. Cette extrême perméabilité du terrain caillouteux des rives du Rhône est prouvée par le fait suivant que j'emprunte, comme les précédents, aux notes récoltées dans les leçons de M. Fournet : En 1840, et par des eaux très-basses, le jeaugeage du fleuve fut opéré en même temps à Genève, à Lyon et à Avignon. Le résultat de cette opération fut très-extraordinaire ; car il donna également, pour chacune de ces trois localités, 400 mètres cubes par seconde. Si l'on considère le nombre des affluents du Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon, et depuis Lyon jusqu'à Avignon, on sera surpris de trouver le même chiffre : ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'énorme déperdition de l'eau, à travers un sol excessivement perméable (1).

## IV.

L'ancien territoire de la Tête-d'Or se composait, en grande partie, de plusieurs îles, séparées entre elles par différents bras du Rhône, et il s'étendait jusqu'au bas des balmes de Vassieux. La famille Lambert en était le principal propriétaire, au XVI<sup>e</sup> siècle, et le souvenir de cette possession s'est conservé dans le nom d'îles Lambert et Vassieux que garde encore le terrain bas sur lequel a été établie la gare de Genève, à Saint-Clair. Cette dénomination de Lambert et Vassieux est une altération de Lambert ou de Vassieux. Dans les titres que j'ai pu déchiffrer, il est très-souvent question de broteau, brotelon (2), bois, île

(1) Un projet sérieux de dérivation du Rhône a été formulé, il y a quelques années, afin de la faire servir de force motrice, et de l'amener dans les quartiers bas de la ville, mais il ne s'agissait pas de creuser un nouveau lit au fleuve : c'était une simple prise d'eau.

(2) « C'est de broussailles ou de broutilles que dérive le mot *broteau*. On dit encore le *broteau Lambert-Vassieux*, le *prés Buisson* ou le *petit bro-*

Lambert ou de Vassieux. La ferme, située sur la rive gauche, y est appelée grange Lambert ou de la Tête-d'Or. Le domaine de cette famille Lambert s'étendait donc depuis le territoire actuel des broteaux jusqu'au pied des balmes de Vassieux. Cependant les habitants de Caluire et d'autres particuliers possédaient aussi quelques parties des terrains bas de Vassieux : en effet, en 1591, il y eut une contestation entre les susdits habitants et le sieur Ridady, au sujet de certains droits de pâturage *sur le bois et broteau, appelé bois de Lambert ou de Vassieux.*

On peut voir sur un plan, dressé en 1760 par André Ferrand, que le bois de la Tête-d'Or était une île séparée de la terre ferme par un large bras du Rhône. Ce courant fut fermé au moyen de la digue du Grand-Camp, et le petit ruisseau, alimenté par une filtration du fleuve au travers de la susdite digue, et qui allait se jeter dans le golfe de la Losne, ne semblait exister que pour conserver un souvenir de l'ancien état de choses. Mes contemporains peuvent se rappeler que le bois de la Tête-d'Or occupait encore, jusqu'en 1828 ou 29, un espace considérable dans le Rhône, dont le lit était fort resserré, à la hauteur de la place de la Boucle, et en amont sur le cours d'Herbouville. Le bois se prolongeait jusque près du four-à-chaux du Grand-Camp.

Une grande île, nommée Chevaline, s'étendait entre celle du bois de la Tête-d'Or et le broteau Lambert ou de Vassieux. Je constate, d'après une note annexée à un contrat de vente faite à l'Hôtel-Dieu, en date du 21 juin 1763, que cette île Chevaline avait, dans la même année, une surface de 282 bicherées lyonnaises — 36 hectares 46 — et l'île sous Vassieux 174 bich. 5/8 — 22 hect. 57 — lorsque la digue, dont je parlerai plus loin, eut été construite, elle renvoya sur l'île Chevaline le Rhône, qui en emporta successivement une partie. En 1784, elle n'avait plus que 246 bich. 1/4 — 31 hect. 84 ; — mais l'île sous Vassieux

*teau, et on appelait autrefois broteau de Pierre-Hasard le port au bois, divisé aujourd'hui en huit masses. — Dagier, II. 145.—Landais, dans son Dictionnaire, dit que broutilles et brouter viennent du latin barbare brustum. J'ajouterai que cette étymologie ne permet pas d'écrire brotteaux, comme on le fait aujourd'hui : la véritable orthographe est broteaux.*

s'était augmentée et présentait une superficie de 306 bich. 1/4 — 39 hect. 59. — Cependant, en 1763, on se plaignait du mal occasionné à l'île Lambert ou de Vassieux, par la digue de la Tête-d'Or. Il est à présumer, qu'une fois cette digue établie, le courant principal se forma peu à peu entre elle et l'île Chevaline, qui fut continuellement rongée par la rivière ; tandis que sur la rive droite, les eaux moins profondes, et rejetées à gauche par l'escarpement de Crépieu, formèrent naturellement des dépôts successifs.

## V.

Je présume que l'on peut, sans encourir l'accusation de donner dans des fantaisies d'étymologiste, penser que cette île Chevaline avait reçu son nom de ce qu'on y laissait paître des chevaux en liberté, ainsi que cela se voit encore dans l'île de la Camargue. Si l'on m'objecte, pour ces animaux, le danger des inondations, je répondrai par l'exemple susdit du delta du Rhône, et, d'ailleurs, je crois que les chevaux, poussés par l'instinct de la conservation, savent bien se soustraire au péril, en gagnant à la nage une rive moins exposée.

Au reste, autrefois les inondations devaient être beaucoup plus rares qu'aujourd'hui, et je vais me permettre une digression, à ce sujet. Deux raisons contribuaient à empêcher, ou du moins à atténuer singulièrement la fréquence du fléau, et surtout le degré d'élévation des eaux, qui trouvaient un écoulement dans une multitude de bras, n'existant plus de notre temps. D'abord l'immense développement de la végétation forestière, divisant et retenant les eaux de pluie, ne leur permettait pas de prendre en masse un écoulement subit. En second lieu, l'absence de travaux, pour contenir les eaux dans leur lit, donnait au Rhône en particulier, près de Lyon, pleine liberté de divaguer au milieu de l'immense plaine des broteaux, dont certaines dépressions servaient alors de canaux de dégorgeement. Dans ces conditions, le fleuve perdait en hauteur ce qu'il gagnait en horizontalité. Les propriétaires, les communes et l'État, jaloux de garantir leurs terres, sans cesse corrodées par les eaux, entre-

priront peu à peu des travaux de protection, et peu à peu les inondations devinrent plus fréquentes, dans notre ville basse : en effet, les eaux divagantes, successivement recueillies, furent rejetées sur le delta de Lyon.

A l'époque Gallo-Romaine, la partie de Lugdunum, située entre nos deux rivières, existait sur un sol bien au-dessous du niveau actuel, et elle eût été inhabitable, si les eaux, après la moindre pluie, se fussent élevées comme nous le voyons maintenant. Il ne faut pas croire que cette partie basse de la ville ne consistât qu'en terrains vagues ou broteaux, dépourvus de toute population. Il est inutile de prouver ce que tout le monde sait, que le quartier d'Ainay, au confluent des deux rivières, illustré par le temple d'Auguste, devait nécessairement contenir de nombreuses habitations ; mais il n'était pas le seul couvert de constructions. Les différents travaux entrepris, durant ces dernières années, par la compagnie des eaux, nous ont démontré l'existence de mosaïques ou d'autres pavements romains, sur divers points de notre ville basse ; ainsi dans la rue Saint-Pierre et dans la rue Grenette on a pu en voir, à une grande profondeur au-dessous du sol actuel. L'histoire nous apprend que saint Pothin, au I<sup>er</sup> siècle, eut un oratoire sur l'emplacement de Saint-Nizier, et la crypte située au-dessous de l'église est probablement établie au niveau de cet antique oratoire.

Qu'on ne dise pas que le lit des rivières s'est exhaussé successivement et que par conséquent la ville se trouvait bien au-dessus d'elles ; car la prise d'eau du Rhône, près du village de Neyron, (dont j'ai parlé précédemment, se trouve encore dans des conditions normales d'immersion.

M. Fournet en conclut (*Revue du Lyonnais*, 1842, t. 46) que si le Rhône tend à être engorgé par les graviers qu'amènent les affluents, les eaux ont la puissance de balayer successivement ces dépôts. On doit donc penser que le fleuve, depuis un temps immémorial, est arrivé à un état régulier. Je ferai remarquer, à propos de ce prétendu exhaussement du lit des rivières, que les piles du pont de la Guillotière, qui datent de plusieurs siècles, ne sont pas encombrées de cailloux, et que la

jambe de cheval de bronze, trouvée dans la Saône en 1766, était au niveau du lit de la rivière. A Rome, les différents ponts, dont la construction remonte à une haute antiquité, sont toujours parfaitement en rapport avec la hauteur du Tibre.

La Saône, au moment de ses grosses eaux, dans son parcours entre les rochers de granit de Pierre-Scize et des Chartreux, ne pouvait pas s'étendre horizontalement; mais, parvenue à l'extrémité du promontoire de la Croix-Rousse, elle se déversait dans le Rhône, par le canal des terreaux, et d'autres issues qui formaient des îles, entre le quartier des Terreaux et celui du temple d'Auguste. La rue nommée Basseville est certainement le souvenir d'une de ces dépressions du terrain. La fréquence progressive des inondations a été prouvée par les recherches qu'a faites M. Fournet : depuis l'an 500 jusqu'en 1400 les historiens n'ont conservé le souvenir que d'un désastre par siècle. De 1400 jusqu'en 1500, on compte trois fortes inondations; de 1500 à 1600, huit; de 1600 à 1700, cinq; de 1700 à 1800, douze; de 1800 à 1844, dix.

## VI.

J'ai dit plus haut que le domaine de la Tête-d'Or appartenait à la famille Lambert : la première mention que je rencontre de cette famille, est à l'occasion d'un legs de 200 livres, fait en 1530 à l'Hôtel-Dieu, par la femme d'Antoine Lambert, marchand, à Lyon. — Dagier, I. 82. — Ce legs nous apprend que dans cette famille on avait des habitudes de bienfaisance. Antoine Lambert eut deux fils, Jacques et Pierre. En 1559, survint entre les deux frères un acte de partage d'une grange située sur le Rhône, à la part du Dauphiné, près du faubourg de la Guillotière. Cette grange, les fonds et le bâtiment, furent donc divisés exactement, tellement que l'arête du toit du bâtiment servit de séparation à la propriété des deux co-héritiers. Jacques Lambert laissa trois filles : Claudine, Louise et Lucrèce. Louise épousa noble Marin Deviry, et Lucrèce noble Catherin Doncieu. Les trois sœurs, d'accord avec les deux maris, vendirent leur portion de domaine, en 1574. La moitié de l'héritage de Jacques Lambert

passa donc entre des mains étrangères, tandis que la branche de Pierre conserva sa propriété.

En 1637, Catherine Lambert, représentant cette branche, femme de noble Jacquier de Villiers (1), par son testament du 14 février, donne à son mari *les fruits et revenus, durant sa vie, d'un tènement, appelé Chancellerie et Grand-Champ, et après Grange Lambert, fonds et possessions en dépendant*. Par ce même testament, Catherine Lambert lègue la propriété dudit domaine à *l'Hôtel-Dieu de notre Dame de pitié du pont du Rhône de cette ville de Lyon*.

En 1624, les Jésuites de la maison de Saint-Joseph étaient déjà propriétaires de la partie du domaine de la Tête-d'Or, aliénée par les héritières de Jacques Lambert. *Un rapport et avis d'experts* porte qu'il sera planté des bornes, pour limiter les fonds de Catherine Lambert et ceux des pères Jésuites. Il existe, en date du 8 octobre de la même année, une quittance de 18 livres de la susdite aux RR. PP. pour payement de la ferme du broteau des balmes. Il est à présumer que ce broteau n'était autre que le broteau Lambert ou de Vassieux. Malgré ces rapports d'affaires, on ne vécut pas longtemps dans des termes de bon voisinage. Le 16 février 1632, Catherine Lambert signifie une déclaration aux RR. PP., par laquelle elle est prête à fournir sa part des réparations qui doivent être faites par les parties, dans le chemin allant de leurs domaines à Lyon. Le 15 septembre 1636 et le 9 février 1637, elle envoie des sommations aux susdits, pour réparations à faire au pont de *Boyon*. Il semblerait que ces travaux furent exécutés à forfait; car, dès le 24 février suivant, une quittance de 26 livres est donnée à Catherine, *pour moitié de la construction du pont de Boyon*. Enfin, en 1637, un procès s'engage entre ces mauvais voisins, et il dure de longues années, après la mort de la susdite.

Je lis, en date du 30 janvier 1645, une quittance passée par Jacques de Villiers, mari de feu Catherine Lambert, et ayant la

(1) Dans les titres mis à ma disposition, ce nom est écrit de Villiers et Devilliers. Je donne aux autres noms l'orthographe de ces mêmes titres.

jouissance de son domaine aux pères Jésuites, de la somme de 36 livres, à laquelle ils furent condamnés par le parlement de Paris, au sujet du pré des Trois-Maures, et d'un chemin prétendu par les RR. PP. à travers les fonds de la grange Lambert. Un acte postérieur apprend que ce pré des Trois-Maures était enclavé dans les fonds dont Jacques de Villiers avait la jouissance, et il importait grandement à ses propriétaires d'avoir un chemin pour y parvenir. *Ce pré avait pour confins, au matin, et au midi un peu déclinant à soir, un grand tènement appelé le Grand-Champ.*

Je ne pourrais pas constater la date précise de la mort de Catherine Lambert; mais cependant elle était décédée en 1740: /6 en effet, une sentence de la sénéchaussée de Lyon, du 12 juin de cette année, déboute François Morin de la substitution par lui prétendue sur les biens de l'hoirie de Catherine Lambert. J'en dirai autant pour préciser l'époque à laquelle l'Hôtel-Dieu entra en jouissance des domaines en question. Nous venons de voir, à l'occasion d'une quittance, que Jacques de Villiers vivait encore en 1645. Je perds sa trace à cette date (1). En 1661, l'Hôtel-Dieu se trouvait en complète jouissance: le 12 juillet de cette année, un contrat d'affranchissement est passé par Messieurs les comtes de Lyon, de tous leurs droits seigneuriaux sur la grange

(1) M. Dagier, dans son Histoire des hôpitaux de Lyon, donne des détails très-contradictoires sur l'époque à laquelle l'Hôtel-Dieu devint propriétaire du domaine de la Tête-d'Or. Nous lisons: — T. I. p. 355. « L'Hôtel-Dieu devient propriétaire de la grange Lambert, aux broteaux, par droit de substitution, en 1640. — II. 45. L'ancienne Tête-d'Or, ou grange Lambert, appartient à l'Hôtel-Dieu, depuis 1647. — II. 151. Ce domaine de la Tête-d'Or, ou grange Lambert, situé partie sur la Guillotière et partie sur Villeurbanne, a été cédé, en 1763, par le consulat, qui l'avait acquis des Jésuites de la maison de Saint-Joseph. » Il y a ici trois dates: la première a pu être celle de la mort de Catherine Lambert, puisque dans la même année François Morin prétend à l'héritage de la défunte par substitution; effectivement, à ce moment, l'Hôtel-Dieu fut propriétaire. La seconde date se rapporte probablement à celle du décès de Jacques de Villiers; car l'hôpital alors serait entré en jouissance, ce qui a pu faire confusion. Quant à la troisième date, j'expliquerai plus loin cette contradiction.

*Lambert ou Tête-d'Or. Ledit affranchissement est fait moyennant la somme de 1000 livres, à la charge qu'il ne subsistera qu'autant que le domaine restera au pouvoir de l'Hôtel-Dieu.*

Dans une pièce, datée de 1662, il est parlé du domaine, appelé grange Lambert, appartenant à l'Hôtel-Dieu, comme héritier universel de demoiselle Catherine Lambert, épouse en secondes noces de noble Jacquier de Villiers. La susdite s'était mariée, en premier lieu, avec noble Jean de Rusinand, avocat.

Il semblerait que la famille Lambert en question n'eut point de descendance masculine; puisque Jacques laissa la moitié du domaine de la Tête-d'Or à trois filles, qui aliénèrent, en 1574, l'héritage paternel, et que Catherine légua l'autre moitié à l'Hôtel-Dieu. Quoi qu'il en soit, ce nom se retrouve souvent encore, à Lyon, et, parmi nos illustrations du XVII<sup>e</sup> siècle, nous rencontrons deux Lambert d'Herbigny, père et fils, l'un après l'autre intendants de Lyon : le second aurait été ensuite premier président du parlement de Grenoble. — *Lyonnais dignes de mémoire*, par Bregnot du Lut et Péricaud aîné.

## VII.

Nous avons vu que, dès 1624, quelques difficultés s'étaient élevées, entre Catherine Lambert et les Jésuites, possesseurs de la moitié du domaine de la Tête-d'Or. Il y eut une suite de procès interminables, qui cessèrent seulement en 1668 : à cette époque l'Hôtel-Dieu était en pleine jouissance. Un accord intervint donc entre les Jésuites de la maison de Saint-Joseph et les recteurs de l'hôpital. Les premiers furent représentés par le P. Albi, recteur, et le P. Alexandre Cornillon, procureur de ladite maison; l'Hôtel-Dieu le fut par Barthélemy Mascrany, écuyer, seigneur de Laverrière, conseiller du roi, noble François Dufaisant, docteur ès droit, Antoine Riverieux, David Brivillier, Léonard Bathéon, François Roussier, Jean Estival et Jean Claret, bourgeois à Lyon, tous recteurs dudit Hôtel-Dieu. Cet acte nous apprend que la propriété de l'hospice était divisée

en deux domaines : celui de la petite Grange et celui de la Tête-d'Or.

Le résultat de cette transaction fut le changement de place d'un chemin. Il a été dit précédemment que le pré des Trois-Maures, appartenant aux Jésuites, était enclavé dans les propriétés de l'Hôtel-Dieu, et que ceux-ci avaient été condamnés, à l'occasion d'un chemin par eux pratiqué pour y parvenir. De part et d'autre on fit des concessions, et le bon accord fut rétabli entre voisins. Ce pré des Trois-Maures ne provenait pas de la succession de Jacques Lambert : car, en 1574, année dans laquelle les héritières du susdit aliénèrent leur portion de domaine, il fut vendu par demoiselle Barbe Devarey à noble homme Jacques Dugrymo.

On peut croire que la bonne intelligence ne régna pas toujours entre les propriétaires des deux parts du domaine de la Tête-d'Or, et s'il ne survint pas de procès, il y eut probablement échange de mauvais procédés. En effet, les recteurs, trouvant qu'il était fort avantageux pour eux d'acquérir les terres voisines, appartenant aux Jésuites, paraissent avoir mis le consulat en avant, afin de faire cet achat. Or, comme cette affaire ne fut pas traitée en droiture par les intéressés, on doit nécessairement en conclure, qu'ils ne se trouvaient pas dans des termes de parfaite amitié. Le prévôt des marchands et les échevins de Lyon négocièrent donc avec les Jésuites de la maison de Saint-Joseph, et ceux-ci, par contrat de vente en date du 10 juin 1735, aliénèrent en faveur de la ville leurs domaines de la Tête-d'Or et de l'Émeraude. On comprendra combien il était à la convenance de l'Hôtel-Dieu de posséder la terre des Révérends Pères, en lisant dans le contrat quelques détails sur un voisinage trop immédiat, et par conséquent fort gênant : « Le domaine Lambert ou de la « Tête-d'Or consiste en une maison haute et basse, séparée de « celle de l'hôpital général, du côté du soir, par l'arête du toit « commune auxdites deux maisons, laquelle sert aussi de sépa- « ration au reste des bâtiments qui sont du même côté..... »

Le domaine de l'Émeraude ainsi nommé, probablement parce qu'il consistait principalement en prairies, possédait des bâti-

*ments et jardins contigus.* « Il était situé dans la paroisse de la « Guillotière, faubourg de Lyon, au territoire d'Oysel (1), « Mandement de Béchevelin, » et confinait le chemin tendant à Vaux, de vent inclinant à main. Il devait donc être placé sur le territoire des Charpennes. La vente des deux domaines est faite moyennant la somme de 3,300 livres, une fois payée, et 2,520 livres de rente annuelle et perpétuelle.

Les terres, détaillées dans l'acte de vente, se composaient : « D'une grande étendue de bretaux (*sic*) et champéages garnis, « un peu plus des deux tiers, d'arbres, saules et peupliers, « plantés fort épais, et le restant faisant presque le tiers n'étant « garni que de broussailles et épines, et étant fort exposé aux « incursions du Rhône, qui en emporte souvent des parties. »

Ce qui semble prouver que, dans cette acquisition, les échevins de Lyon n'avaient été que des intermédiaires, c'est que quatre jours après l'acte passé, c'est-à-dire le 14 juin 1733, ils rétrocèdent à l'hôpital les deux domaines de la Tête-d'Or et de l'Émeraude. Il est dit dans les considérants qui précèdent le contrat de vente, que les recteurs ayant exposé combien il leur convenait de devenir propriétaires des susdits domaines, le consulat consentait à les leur vendre. Cette rétrocession eut lieu en effet, moyennant le prix de 53,700 livres, et la ville resta chargée de la rente annuelle et perpétuelle de 2,520 livres (2). Ce fut pour elle un calcul de prodigue : elle dépensa probablement de suite le capital encaissé, et resta débitrice de la rente ; mais il est vrai qu'elle dut cesser de la payer, en 1762, époque du renvoi des Jésuites de France. Elle n'attendit certainement pas leur suppression par le pape Clément XIV, en 1773. Cette manière, un peu révolutionnaire, de procéder, ne porta pas bonheur aux finances lyonnaises, dont l'état alla en empirant de plus en plus,

(1) Une flaqué d'eau marécageuse, prétentieusement décorée du nom de lac d'Oysel, existait, plus loin que la ferme de la Tête-d'Or, et le long du chemin de Vaux. — Procès-verbal de Louis Tindo, 1479.

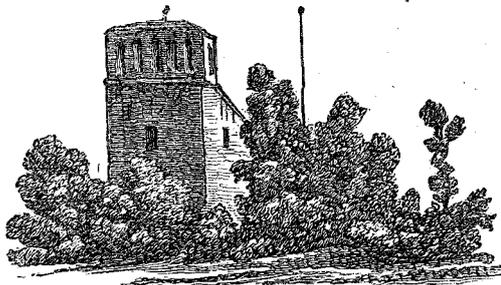
(2) Cette cession explique la troisième date, sur l'entrée en possession du domaine de la Tête-d'Or, donnée par M. Dagier, — II. 151.

jusqu'au moment où elles furent remises en équilibre, par les assignats, la terreur et la banqueroute. Ce que je dis sur cette indécatesse municipale n'est qu'une présomption de ma part, et je n'ai pas éclairci le fait. Quoi qu'il en soit, j'ai cité un exemple, que je taxe de prodigalité, parce que je crois qu'il n'est pas plus permis aux villes qu'aux particuliers d'oublier les éléments d'une bonne et honnête gestion économique. L'histoire nous enseigne que la question financière a souvent engendré la question politique, et que celle-ci, égarée dans une fausse voie, a conduit à des catastrophes inévitables.

Voici donc l'Hôtel-Dieu en possession d'une grande partie du territoire actuel des broteaux. Cependant, avant d'avoir hérité de Catherine Lambert, il devait être déjà propriétaire de quelques terrains sur la rive droite du Rhône. En effet, le consulat se proposant, en 1595, de lui céder le broteau, situé à l'extrémité du pont de la Guillotière, les échevins écrivirent au baron de Vaux, pour savoir s'il n'avait pas quelques droits sur ce terrain. — Dagier. I. 165.

Paul SAINT-OLIVE.

*(La suite au prochain numéro).*



MONTAGNES FRANÇAISES. 1824.